



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.9
23 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-quatrième session

Bonn, 18-26 mai 2006

Point 12 b) de l'ordre du jour

Coopération avec les organisations internationales compétentes

Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone

et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures
et aux hydrocarbures perfluorés

Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction les informations fournies¹ par le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal (secrétariat de l'ozone) concernant:

- a) L'examen, à la septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal du *Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés* (rapport spécial du GIEC) qui avait été établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE);
- b) Le rapport complémentaire établi par le GETE.

2. Le SBSTA a pris note des vues des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2006/MISC.2. Il a rappelé qu'à sa vingt-troisième session (FCCC/SBSTA/2005/10, par. 26 e)), il avait prié le secrétariat d'organiser, pendant sa vingt-septième session (décembre 2007), un atelier de session sur les émissions autres que de CO₂. Il a invité les Parties à profiter de cette occasion, ainsi que de celles offertes au titre des autres points pertinents de l'ordre du jour, pour échanger leurs données d'expérience concernant la

¹ FCCC/SBTA/2006/MISC.7.

gestion et/ou la réduction des émissions d'hydrofluorocarbures et d'hydrocarbures perfluorés, notamment par la mise en œuvre de mesures de confinement, de récupération, de recyclage ou de destruction de ces substances. Il a prié le secrétariat d'inviter un représentant du secrétariat de l'ozone à cet atelier en qualité d'observateur.

3. Le SBSTA a constaté que les mesures visant à protéger la couche d'ozone ou à lutter contre les changements climatiques peuvent avoir des incidences à la fois sur la protection de la couche d'ozone et sur les activités visant à atténuer les effets des changements climatiques. Il a donc encouragé toutes les Parties à veiller à l'existence d'une bonne communication entre leurs administrations chargées de chacun de ces domaines.

4. Le SBSTA a encouragé le secrétariat de la Convention et le secrétariat de l'ozone à poursuivre leur collaboration, notamment sur les questions découlant du rapport spécial du GIEC et, le cas échéant, à lui soumettre des rapports sur l'évolution de la situation afin de tenir les Parties et les organisations compétentes informées. De tels rapports pourraient notamment rendre compte des ateliers pertinents organisés dans le cadre du Protocole de Montréal et, en particulier, à sa vingt-cinquième session (novembre 2006), des ateliers tenus en mars et en juillet 2006.
